Choix de td en m1 affaires

Par **Stéphane S. A. Maigret**, le **15/09/2015** à **18:07**

Salut les juristes !

Dites moi, j'hésite entre deux td pour mon M1 : droit fiscal des affaires et droit international privé. Perso je penche plus pour DIP : le contentieux des affaires a vocation à toujours plus s'intensifier à ce niveau, la mondialisation toussa toussa. Mais en même temps DIP apporte-t-il la même crédibilité à un M1 affaires que droit fiscal des affaires ? Quand bien même le contentieux fiscal ne m'intéresse pas plus que ça...

Par **Muppet Show**, le **15/09/2015** à **21:12**

bonsoir,

sans hésitation il faut prendre droit fiscal !!!

c'est une "base" du droit des affaires.

Par **Stéphane S. A. Maigret**, le **15/09/2015** à **23:15**

Oui enfin, ne prendre le td ne dispense pas du cm. Donc malgré ça et le fait que le contentieux fiscal ne m'intéresse pas, il vaut quand même mieux prendre ce td ?

Par **Yn**, le **16/09/2015** à **09:32**

Le DIP est beaucoup plus vaste que le droit des affaires : tu vises tous les rapports privés qui se dépassent les frontières d'un pays. Le droit du commerce international, qui convoque beaucoup le DIP, est lui uniquement orienté droit des aff'.

Mais la fisca est la base du droit des aff'. Si tu veux poursuivre dans cette branche, il faut d'abord maîtriser le droit interne (société + fisca), et ensuite s'intéresser à l'échelon international qui est une spécialité à part.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés